

E 8001 (B) 3/30

*Der schweizerische Gesandte in Rom, J. B. Pioda, an den Bundespräsidenten und
Vorsteher des Politischen Departementes, R. Comtesse*

S handschriftlich. Confidentielle

Rome, 6 mars 1904

J'ai l'honneur de vous accuser réception de la dépêche que vous avez bien voulu m'adresser en date du 26 février¹ et de vous informer que j'ai adressé au Ministre des Affaires Etrangères la note dont vous trouverez ci-joint une copie².

Comme c'était hier le jour de réception de Mr. Tittoni, j'ai remis cette lettre personnellement entre ses mains. Il en a pris connaissance en ma présence et m'a dit: «C'est bien, mais il y a une question financière sur laquelle, d'après ce que m'écrit Mr. De Martino, chargé d'affaires d'Italie à Berne, nous ne sommes pas d'accord.» Je le priai de préciser ce qu'il voulait dire et il me répondit qu'il s'agissait de la restitution des subventions. Je lui fis remarquer, conformément à Vos instructions, que les subventions avaient été données et acceptées à fonds perdu, et qu'il n'était donc pas question de remboursement. «Mais», me dit-il, «dans l'administration du Gothard, il y a actuellement une représentation italienne: il y faut donc une compensation, puisque le rachat l'exclut.» Je lui

1. Nr. 9.

2. Nicht abgedruckt.

28

17. MÄRZ 1904

répondis: «Je n'ai pas d'instructions à ce sujet et je ne puis Vous répondre.» «A mon tour, me dit-il, je dois observer que je ne Vous dis là que des impressions, car je n'ai pas encore bien étudié la question et mes remarques ne sauraient être d'un caractère officiel. Veuillez donc n'en rien dire pour le moment à Votre Gouvernement.» Je donne donc un caractère confidentiel à ma communication, attendu que je crois devoir Vous faire part de cette conversation. Mr. Tittoni s'est réservé de revenir sur le sujet samedi prochain, ou plus tard, d'autant plus que, l'Allemagne étant aussi intéressée dans la question, il veut se renseigner sur l'attitude qu'elle prendra.